



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : SBIF

Siège social : Avenue du Président Aboubacar Sangoulé LAMIZANA Imm. CGP.

Adresse : 01 BP 5394 Ouagadougou.

Téléphone : 50 33 04 91/92

Télécopieur : 50 33 04 90

ANB : Burkina Faso

Nom & prénoms du Représentant légal : Alexis LOURGO

Fonction du Représentant légal : Directeur Général

Email : sbif@fasonet.bf

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : ONATEL BF

Symbole : ONTBF

Siège social : Ouagadougou.

Téléphone : 50 33 40 01

Télécopie : 50 31 03 31

Email : relation.investisseurs@onatel.bf

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : Gisèle COLGO		
Date de signature du contrat : 14/04/2009	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : Par tacite reconduction.	Date du dernier renouvellement : 14/04/2012
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 litres)		
Ecart de cours proposé : plus ou moins 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 10184		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE:

	31/12/2012	30/06/2012	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	423	423	0	0
Montant: en espèces (F CFA) (***)	1 142 775	1 216 103	- 73 328	- 6.02

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Ouagadougou, le 11/01/ 2013

Signature et cachet
(du Représentant légal)

Le Directeur Général

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.